



COMMUNE DE CUARNENS

RAPPORT DE GESTION 2023



Index des abréviations

AdCV	Association des communes vaudoises
AIPCV	Association intercommunale de la piscine et du camping de La Venoge
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay, Aubonne et Morges
ASICoVV	Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron Venoge
ASICoPe	Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASPIC	Association intercommunale de la piscine des Chavannes
BAMO	Bureau d'assistance à maître d'ouvrage
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de constructions
CFF	Chemins de Fer Fédéraux
CMS	Centre médico-social
CODIR	Comité de direction
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
eHnv	Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois
EHVV	régionalisation de l'Epuration Haute Venoge-Veyron
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire du Canton de Vaud
MVCL	Organisation distribution de l'eau « Mont-la-Ville, Cuarnens, L'Isle »
MEP	Mandats d'étude parallèles
ORPC	Office régional de la protection civile
POCAMA	Portail cantonal des manifestations
SAPJV	Société des Autotransporteurs du Pied du Jura Vaudois
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SODEFOR	Société de développement des forêts
STEP	Station d'épuration
UCV	Union des communes vaudoises

Table des matières

Index des abréviations	2
Table des matières	3
Préavis municipal	4
Conseil Général	5
Municipalité	8
Partie 1 : Administration générale - Finances - Cultes - Police - Urbanisme, environnement, développement durable, énergie	9
Administration générale	9
Greffé municipal.....	10
Finances	11
Cultes	12
Sécurité publique	12
Contrôle des habitants et bureau des étrangers	12
Urbanisme, environnement, développement durable, énergie	15
Partie 2 : Domaines - Routes - Cours d'eau et berge - Services industriels - Eaux intercommunales.....	16
Routes	16
Cours d'eau et berges	16
Services industriels.....	16
Eclairage public	17
Eaux intercommunales.....	17
Partie 3 : Police des constructions - Gestion des déchets – Espaces verts - Défenses.....	18
Police des constructions.....	18
Gestion des déchets.....	19
Espaces verts – cimetière.....	23
Protection civile	23
Défense contre l'incendie	23
Partie 4 : Bâtiments communaux - Politique des sports - Sociétés locales	25
Bâtiments communaux	25
Manifestations	25
Politique des sports et de la culture	26
Partie 5 : Sécurité sociale – Instruction publique - Forêts.....	27
Sécurité sociale	27
Forêts	28
Instruction publique.....	29
Organismes intercommunaux et relations extérieures	29
Conclusion.....	30

Préavis municipal



Cuarnens, le 22 mars 2024

Municipalité de Cuarnens

PREAVIS MUNICIPAL No 01/2024

Rapport de gestion 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes, à l'article 34 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'article 87 du règlement du Conseil général de Cuarnens du 10 décembre 2015, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport de gestion de l'année 2023.

Les chiffres entre parenthèses sont les chiffres de 2022.

Les comptes annotés sont déposés séparément.



Municipalité législature 2021-2026

De gauche à droite : Laurence Peytregnet, Jean-Daniel Staub, Frédéric Chappuis, René Jomini et Nathalie Marcuard

Conseil Général

Composition

Bureau & commissions

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Président

Monsieur Olivier Chappuis

Vice-président

Monsieur Raphaël Goy

Secrétaire

Madame Sabine Burnier

Scrutateurs

Madame Catherine Bachmann

Madame Corinne Porchet

Scrutateurs suppléants

Madame Maria Berardi

Monsieur David Jenny

Commission de gestion et des finances

Monsieur Etienne Chappuis

Madame Pauline Rime

Monsieur Alain Peneveyre

Monsieur Jean-Marc Cloux

Monsieur Julien Bovet

Membres suppléants

Monsieur Eric Niedergang

Monsieur Juan Vazquez

Commission de recours

Monsieur Bernard Wulliens

Monsieur Michel Delacrétaz

Monsieur Christophe Chappuis

Membre suppléant

Monsieur Peter Weilenmann

Délégué.e.s aux diverses associations intercommunales

ASICoVV

Madame Anick Mariller

Monsieur Serge Clément (suppléant)

ASICoPe

Monsieur Serge Clément

Madame Anick Mariller (suppléante)

AJERCO

Madame Claire-Lise Cloux

Madame Christiane Chappuis (suppléante)

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023

Président

Monsieur Olivier Chappuis

Vice-président

Monsieur Raphaël Goy

Secrétaire

Madame Sabine Burnier

Scrutateurs

Madame Maria Berardi

Monsieur David Jenny

Scrutateurs suppléants

Madame Catherine Bachmann

Madame Corinne Porchet

Commission de gestion et des finances

Madame Pauline Rime

Monsieur Jean-Marc Cloux

Monsieur Julien Bovet

Monsieur Juan Vazquez

Monsieur Yann Delacrétaz

Membres suppléants

Monsieur Christophe Chappuis

Monsieur Peter Weilenmann

Commission de recours

Monsieur Bernard Wulliens

Monsieur Michel Delacrétaz

Monsieur Christophe Chappuis

Membre suppléant

Monsieur Peter Weilenmann

A l'appel de la dernière séance 2023, le Conseil général comptait 74 (74)* conseillères et conseillers.

* (entre parenthèses) = chiffres 2022

Séances du Conseil général

Séance du 8 juin 2023

- | | |
|--------------------|--|
| Préavis no 01/2023 | Rapport de gestion 2022 |
| Préavis no 02/2023 | Comptes de fonctionnement et d'investissements 2022 |
| Préavis no 03/2023 | Création de l'Association intercommunale Vy de Mauraz |
| Préavis no 04/2023 | Demande d'un crédit d'étude mobilité de CHF 33'000.- pour le projet de stationnement et de sécurisation des déplacements piétons |

Séance du 21 septembre 2023

- | | |
|--------------------|---|
| Préavis no 05/2023 | Arrêté d'imposition pour l'année 2024 |
| Préavis no 06/2023 | Demande d'un crédit de CHF 220'000.- pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente |

Séance du 30 novembre 2023

- | | |
|--------------------|-------------|
| Préavis no 07/2023 | Budget 2024 |
|--------------------|-------------|

Votations

18 juin 2023, votations fédérales

- « Imposition minimale OCDE/G20 »

Résultats pour Cuarnens :

OUI  82.42 %

NON  17.58 %

PARTICIPATION : 46.69 %

Résultat final : Objet accepté à 78.45 %

- « Loi sur le climat et l'innovation »

Résultats pour Cuarnens :

OUI  58.79 %

NON  41.21 %

PARTICIPATION : 46.69 %

Résultat final : Objet accepté à 59.07 %

- « Loi COVID-19 »

Résultats pour Cuarnens :

OUI  58.90 %

NON  41.10 %

PARTICIPATION : 46.69 %

Résultat final : Objet accepté à 61.94 %

18 juin 2023, votation cantonale

- « Pour la protection du climat »

Résultats pour Cuarnens :

OUI		49.69%
NON		45.40%
Blancs		4.91 %

PARTICIPATION : 45.03%

Résultat final : Objet accepté à 62.72 %

22 octobre 2023, Elections fédérales

- Conseil national

Résultats pour Cuarnens (uniquement candidats élus) :

Freymond Sylvain	55.26 %	Crottaz Brigitte	22.11 %
Broulis Pascal	32.63 %	Bendahan Samuel	21.05 %
De Quattro Jacqueline	31.58 %	Tschopp Jean	15.79 %
Feller Olivier	24.74 %	Jaccoud Jessica	22.23 %
Wehrli Laurent	16.84 %	Michaud Gigon Sophie	8.42 %
Nicolet Jacques	42.63 %	Chappuis Isabelle	7.89 %
Pahud Yvan	30.00 %	Porchet Léonore	7.89 %
Buffat Michaël	27.89 %	Mahaim Raphaël	6.84 %
Maillard Pierre-Yves	39.47 %	Weber Céline	5.79 %
Nordman Roger	22.11 %		

22 octobre 2023, Elections fédérales

- Conseil des Etats (1^{er} tour)

Résultats pour Cuarnens (uniquement candidat élu) :

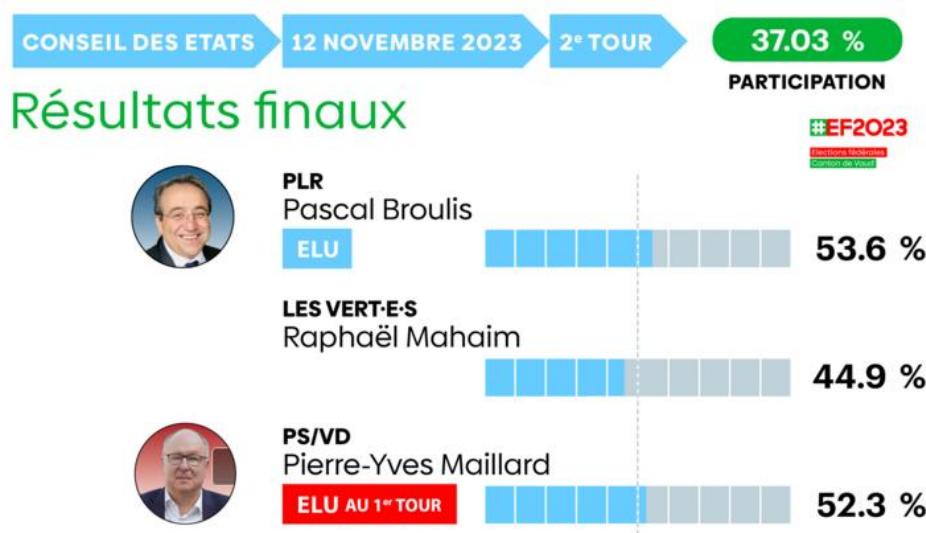
Maillard Pierre-Yves 52.33 %

22 octobre 2023, Elections fédérales

- Conseil des Etats (2^{ème} tour)

Résultats pour Cuarnens (uniquement candidat élu) :

Broulis Pascal 53.60 %



Municipalité

Répartition des dicastères

Législature 2021-2026

Frédéric Chappuis, Syndic

(Suppléant : Jean-Daniel Staub)

Dicastères :

Administration générale - Finances - Cultes - Police - urbanisme, environnement, développement durable, énergie

Délégations :

UCV, AdCV, Arcam, Sapjv

Jean-Daniel Staub, Vice-syndic

(Suppléante : Nathalie Marcuard)

Dicastères :

Domaines - Routes - Cours d'eau et berges - Services industriels - Eaux intercommunales

Délégations :

Téléski de l'Abbaye, Romande Energie, Vy de Mauraz, EHVV, MVCL

René Jomini, Conseiller municipal

(Suppléant : Laurence Peytregnet)

Dicastères :

Police des constructions - Gestion des déchets - Espaces verts - Défenses

Délégations :

Valorsa, Cridec, SDIS Région Venoge, ORPC Morges

Nathalie Marcuard, Conseillère municipale

(Suppléant : Jean-Daniel Staub)

Dicastères :

Bâtiments communaux - Politique des sports - Sociétés locales

Délégation :

AIPCV, ASPIC

Laurence Peytregnet, Conseillère municipale

(Suppléant : René Jomini)

Dicastères :

Sécurité sociale - Instruction publique - Forêts

Délégations :

Arasmac, Ajerco, Asicovv, Asicope, Boipac, Sodefor, La Forestière, Le Triage, Réseau Santé Nord Broye, eHnv

Activités

Nombre de séances ordinaires de Municipalité en 2023 : 41 (40)

Nombre de décisions prises par la Municipalité en 2023 : 821 (778)

Partie 1 : Administration générale - Finances - Cultes - Police - Urbanisme, environnement, développement durable, énergie

M. Frédéric Chappuis

Administration générale

Personnel communal

Effectif du personnel au 31.12.2023

L'effectif du personnel, hors Municipalité, au 31 décembre 2023 est de 16 personnes et représente l'équivalent de 4.03 postes à plein temps.

Le service de la conciergerie du Collège accueille chaque été un/e étudiant/e pour les nettoyages des classes et des espaces communs pour une durée d'une semaine.

Mutations du personnel enregistrées en 2023

Engagement

01.07 Despond Maurice, Livreur
(Livraison des repas du restaurateur aux personnes utilisant le service de repas à domicile)

Départs

31.12 Clément Serge, exploitant de la STEP
31.12 Despond René, surveillant du refuge

Formation continue

La Municipalité est favorable au développement des performances au sein de notre commune. Des formations spécifiques « métiers » sont régulièrement suivies tout au long de l'année par les employés et par les Municipaux.

Soirée du personnel et membres du bureau du Conseil général

Le 1^{er} décembre 2023, la traditionnelle soirée du personnel, des membres du bureau et des différentes commissions du Conseil général a eu lieu à la Grande Salle de l'Hôtel de France. La Municipalité a accueilli 46 personnes.

Règlement du personnel

Le règlement du personnel et de son annexe 1 « Echelle des salaires » est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023 (préavis 12/2022).

Rémunération des auxiliaires communaux et des membres de la Municipalité

Au 1^{er} janvier 2023, les auxiliaires communaux et les membres de la Municipalité ont vu leur rémunération augmenter de la manière suivante (préavis 10/2022) :

Auxiliaires communaux : CHF 33.-/heure, vacances en sus
Précédemment : CHF 30.-/heure, vacances en sus

Municipaux :
Salaire fixe Syndic CHF 2'000.-/an – Municipaux CHF 1'000.-/an
Salaire à l'heure CHF 40.-/heure, vacances en sus¹
Précédemment : CHF 35.-, vacances en sus

¹ Le salaire à l'heure comprend la lecture du courrier, les diverses séances, les charges liées au dicastère, les rendez-vous de chantier, etc.

Informatique

La majeure partie des activités liées à l'informatique est externalisée auprès de prestataires privés.

Renouvellement de l'infrastructure informatique de l'administration communale et de la Municipalité

L'administration communale s'est équipée du système Urbanus de la maison Data Consulting SA, à Lausanne (préavis 06/2022).

Il comprend un logiciel qui couvre la finance (compatible avec MCH2), la budgétisation, la gestion des salaires, la facturation, l'office de la population (registres des habitants et des chiens, le cadastre administratif, le registre civique, etc.), la tenue des procès-verbaux, la gestion électronique des documents (GED) et la gestion des index compteurs d'eau. Cette migration a eu lieu le 1^{er} juin 2023.

Les membres de la Municipalité bénéficient d'un portail mobile, MyUrbanus.

Hébergement

L'hébergement des programmes et des données est assuré par notre fournisseur Data Consulting SA. Il est placé dans un datacenter en Suisse. Les accès Internet sont fournis par Swisscom.

Parc informatique

Suite à l'acceptation par le Conseil général du préavis 06/2022, concernant le logiciel informatique communal, les membres de la Municipalité se sont équipés de 5 laptops. La commune de Cuarnens recense, ainsi, neuf portables, dont deux munis d'une station d'accueil pour le greffe municipal et la bourse. Cinq sont attribués aux municipaux. Le huitième est destiné à la secrétaire du Conseil général et le dernier à l'employé communal.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque encourage la lecture en mettant à disposition des ouvrages variés. La bibliothécaire assure le prêt durant les heures d'ouverture définies par un planning affiché au pilier public, inscrit sur le site internet de la commune et publié dans le calendrier communal. La cotisation annuelle s'élève à CHF 20.-/personne ; destinée à renouveler le catalogue des livres.



Greffé municipal

Naturalisation

En 2023, la Municipalité a établi 2 (2) rapports d'enquête pour des candidats à la naturalisation suisse ordinaire. 3 (0) citoyens ont obtenu la nationalité Suisse.

Certificat de bonnes mœurs

La Municipalité n'a pas délivré de certificat de bonnes mœurs en 2023 (0).

Gestion des archives

En 2023, le travail d'archivage en collaboration avec une entreprise spécialisée s'est poursuivi.

Règlement communal

Le règlement du personnel communal a été approuvé par la Cheffe du Département des institutions et du territoire le 7 février 2023 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (préavis 12/2022).

Finances

Service des finances

Les commentaires spécifiques au Service des finances sont directement décrits dans le préavis 02/2024 « Comptes de fonctionnement et d'investissements 2023 ».

Préavis clos en 2023

Préavis 08/2020

Désinfection des sources des Mousses par un dispositif de désinfection UV

Montant accordé	52 506.00
Montant utilisé	47 957.70
Résultat positif	<u>4 548.30</u>

Amortissement par un prélèvement au fonds de réserve recettes affectées : eau CHF 47'957.70

Préavis 01/2021

Remplacement de la chaudière

Montant accordé	670 000.00
Montant utilisé	584 974.10
Résultat positif	<u>85 025.90</u>

Amortissement par un prélèvement au fonds de renouvellement de la chaudière CHF 415'000.00

Amortissement en 20 ans pour un montant de CHF 8'530.00 (2022 CHF 7'930.00)

Préavis 06/2022

Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du greffe, de la bourse, du contrôle des habitants et de la bourse

Montant accordé	85 200.00
Montant utilisé	97 040.05
Dépassement	<u>-11 840.05</u>

Amortissement complémentaire de CHF 11'840.05 en 2023 pour couvrir le dépassement

Amortissement en 5 ans pour un montant de CHF 17'040.00

La première fois en 2024

Ce dépassement est communiqué au Conseil général par le biais d'une communication.

Cultes

Paroisse protestante

La paroisse Veyron-Venoge est composée des villages de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, La Coudre, L'Isle, Mauraz, Moiry, Montricher, Mont-la-Ville et Villars-Bozon.

Elle est représentée par :

- Monsieur Bernard Gobalet, Diacre
- Monsieur Fabrice Sirey, Président du Conseil

La tabelle des cultes est régulièrement affichée au pilier.

Paroisse catholique

La paroisse Saints Pierre et Paul de Cossonay compte 24 communes. Elle s'étend de Pompaples au nord, à Gollion au sud, de Daillens à l'est, à Montricher à l'ouest.

Elle est représentée par :

- Monsieur Olivier Jouffroy, Prêtre
- Monsieur Jean Burin des Roziers, Curé
- Madame Manuella Capelli, Coordinatrice en catéchèse

Sécurité publique

Répondant communal

L'adjudant Philippe Hofstetter, Chef de Poste de la Gendarmerie de Cossonay, est le répondant pour la commune de Cuarnens.

La synthèse cantonale de la main-courante 2023 a été présentée à la Municipalité le 15 avril 2024. En 2023, un grand nombre de services préventifs ont été enregistrés. Ils sont tous dus à un seul événement. Toutefois, la commune de Cuarnens reste une commune relativement sûre avec 33 (21) événements annoncés sur le territoire communal.

Contrôles Radar

Deux (4) contrôles ont été effectués les 8 mars et 18 août 2023. 405 (656) véhicules ont été contrôlés et 6 (10) conducteurs ont été dénoncés.

Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Chiffre de la population

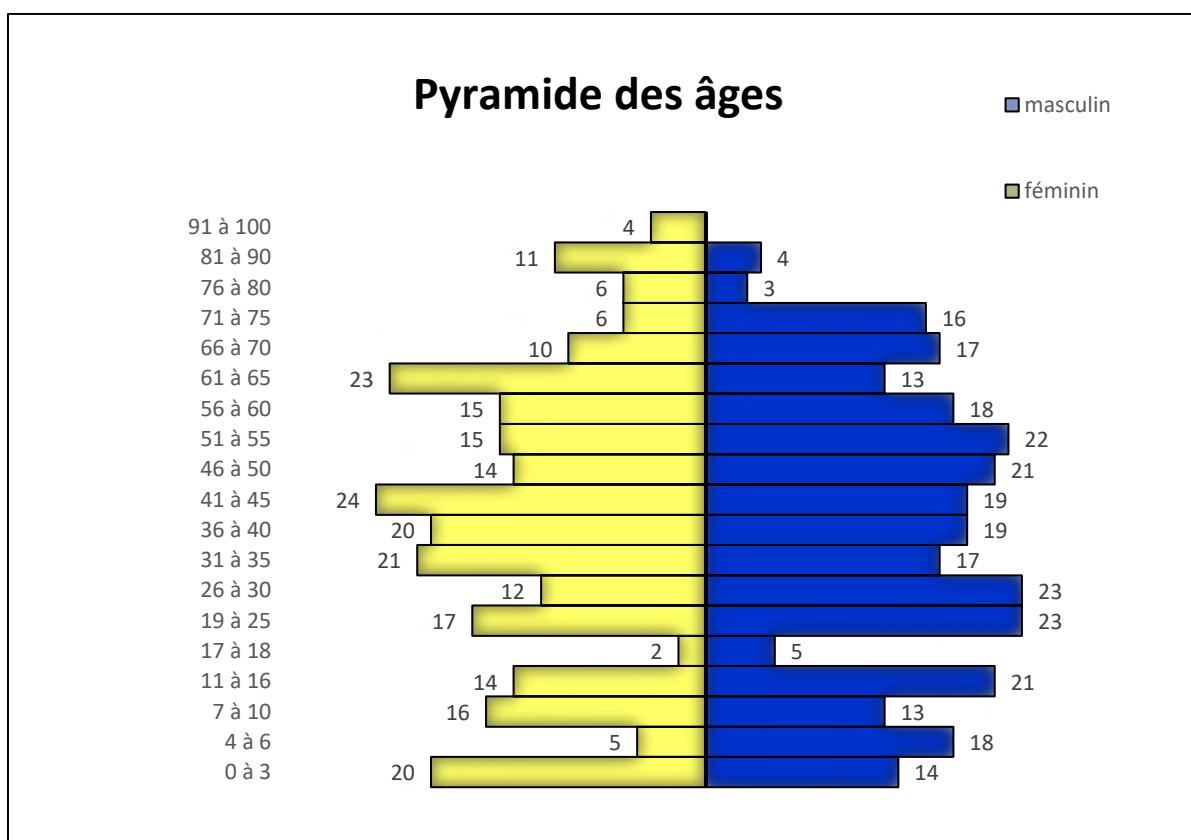
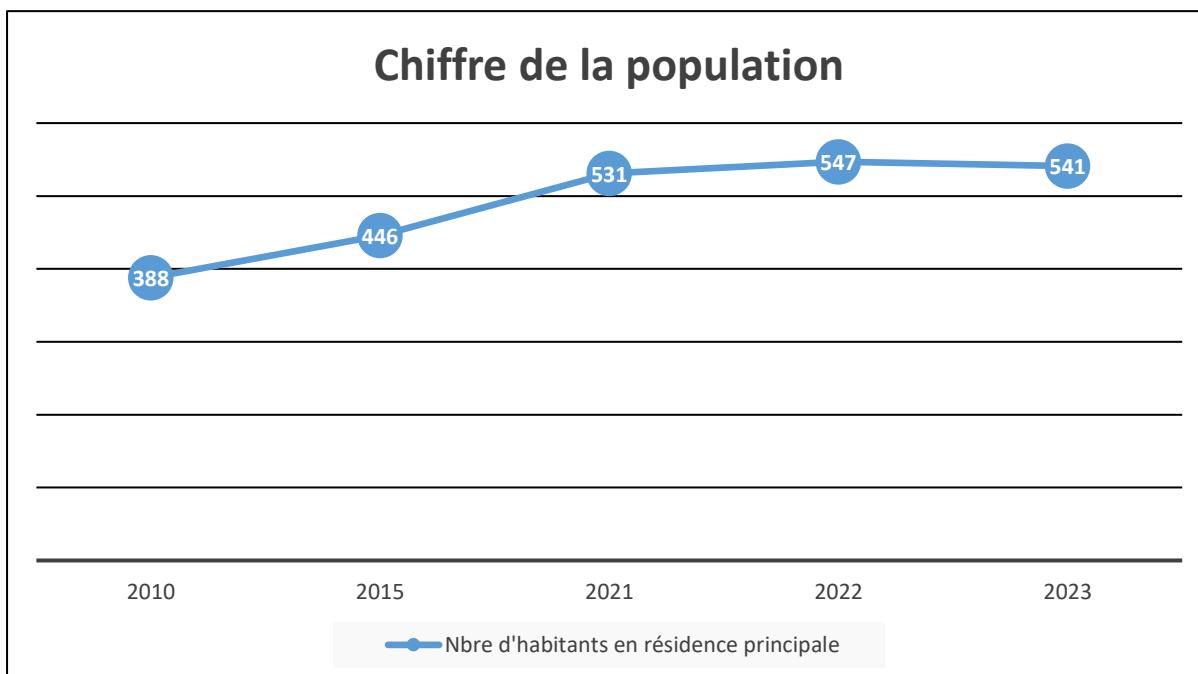
Le chiffre de la population au 31 décembre 2023 s'élève à 552 (556) personnes, dont 11 (9) résidents secondaires, soit un total de 541 (547) habitants en résidence principale.

Le chiffre officiel de la population résidente publié dans la FAO par le Département des Finances et de l'Agriculture est également de 541 habitants.

Les opérations suivantes ont été enregistrées en 2023 :

Arrivées	Départs	Naissances	Décès
41 (45)	48 (40)	5 (14)	2 (3)

Evolution de la population ces dernières années :

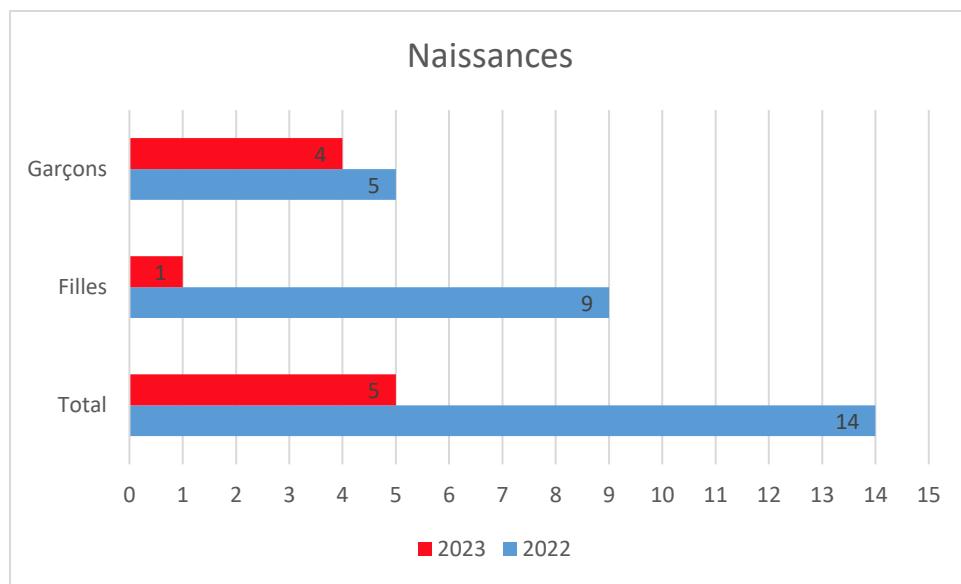


Etat civil

Jubilaires / nonagénaires

La Municipalité est heureuse de célébrer ses jubilaires. Chacune des visites apporte son charme, son histoire, et c'est toujours un réel plaisir de rencontrer nos aînés. En 2023, il y a eu 2 (2) nonagénaires à Cuarnens.

Naissances



Registre des inhumations

Les tâches liées à la gestion du registre des inhumations sont réparties entre le service de la voirie et le service du contrôle des habitants.

Registre des chiens

La tenue à jour du registre des chiens comprend la gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaires. Une fois par année, les données sont transmises à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (CHF 80.-/chien) et de l'impôt cantonal (CHF 100.-/chien).

Au 31 décembre 2023, la commune recense un total de 50 (50) chiens appartenant à 39 (40) propriétaires différents. Les propriétaires de chiens de service ainsi que les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et du revenu d'insertion sont exonérés de l'impôt sur les chiens. Pour Cuarnens, cela représente 1 (1) détenteur.

Taxes de séjour

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Municipalité délègue la perception de la taxe de séjour à l'ARCAM.

La taxe régionale de séjour est basée sur le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur la résidence secondaire adopté par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2010.

Cartes d'identité

17 (37) cartes d'identité ont été établies pour l'année 2023, soit :

- Adultes : 12 (18)
- Enfants : 5 (19)

Abonnements CFF

Jusqu'au 31 décembre 2023, toute personne domiciliée à Cossonay, Chavannes-le-Veyron, La Chaux, Cottens, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, Mont-la-Ville, Senarcens et Vullierens pouvait commander une carte au prix de CHF 40.-. Un total de 4 cartes par jour était à disposition auprès de l'administration communale de Cossonay.

Voici le décompte annuel 2023 pour la commune de Cuarnens :

Commune	Année 2023		Revenus
	Quantité	(CHF)	
Cuarnens	54	(80)	2'160.- (3'200.-)
Total des cartes vendues	1'379	(1'335)	54'305.- (51'635.-)

Le coût d'achat de ces cartes étant de CHF 56'000.-, ce résultat représente un déficit de CHF 4'365.- (CHF 11'025.-). Cette somme est répartie proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune. Pour Cuarnens, le déficit 2023 s'élève à CHF 104.70 (CHF 267.75).

Titre de transports MBC

Depuis le 1^{er} avril 2023, il est possible d'obtenir des titres de transports en prévente auprès de l'administration communale, au départ de Cuarnens, pour les zones suivantes :

38-39 (Cossonay-Ville), demi-tarif et plein tarif

38 (L'Isle), demi-tarif et plein tarif

38-39-44 (Cossonay-Penthalaz), demi-tarif et plein tarif

11-12-15-38-39-44 (Lausanne), demi-tarif et plein tarif

Un titre de transport a été vendu en 2023.

Abonnements Ciné-seniors

La Municipalité de Cuarnens met gratuitement à disposition de ses aînés quatre entrées pour chaque séance du programme Ciné-seniors du cinéma de Cossonay. Pour la saison 2023-2024, 16 (18) abonnements ont été distribués pour 6 séances programmées.

Abonnements de ski – Téléski de l'Abbaye

La Municipalité offre gratuitement à ses habitants cinq abonnements de ski donnant droit, durant une journée, au libre accès des téléskis de l'Abbaye. C'est auprès de l'épicerie de Cuarnens que les abonnements journaliers peuvent être retirés.

Pour cette saison hivernale 2023-2024 bien particulière, le téléski a fonctionné uniquement un week-end, les 13 et 14 janvier. 6 (6) cartes ont été distribuées.

Urbanisme, environnement, développement durable, énergie

Redimensionnement de la zone à bâtir

Plusieurs séances ont été organisées avec notre mandataire et divers services cantonaux. Le dossier est toujours en cours d'étude auprès des services cantonaux (Préavis 01/2022).

Partie 2 : Domaines - Routes - Cours d'eau et berge - Services industriels - Eaux intercommunales

M. Jean-Daniel Staub

Routes

Réfection des routes

Le patrimoine routier de notre commune comprend les routes communales, les routes cantonales en traversée de localité, les trottoirs, les chemins et les sentiers pédestres. Il nécessite une gestion rigoureuse et systématique de son entretien.

Route de La Chaux

Les travaux de réfection de la Route de La Chaux se sont terminés en mai 2023 par la pose du revêtement bitumineux.

Parking

Une étude mobilité pour le projet de stationnement et de sécurisation des déplacements piétons a été effectuées en 2023 par un bureau spécialisé, selon le préavis 04/2023. Cette analyse se poursuit en 2024.

Cours d'eau et berges

Rives de la Venoge

Des arbres ont versé le long de la Venoge suite à la tempête du 22 juin 2023. Ces travaux ont fait l'objet d'une subvention cantonale.

Des travaux d'entretien ont notamment été effectués en 2023.

Services industriels

Eau potable

Vingt radios supplémentaires ont été installées sur le réseau d'eau potable pour la prévention de fuites d'eau. En tout, notre réseau possède 30 radios. Cette année, aucune fuite importante n'a été décelée sur le réseau communal. Notre source est toujours aussi fidèle avec un débit régulier, ceci malgré la sécheresse de l'été 2023. La consommation moyenne en 2023 se monte à 112 litres/minute, ce qui est normal (120 litres/minute en 2022).

Les résultats d'analyses sont publiés une fois par année dans le bulletin officiel « Devoir d'information à la population » affiché au pilier public et diffusé sur le site internet communal (rubrique pilier public). Suite aux différentes analyses effectuées, l'eau est conforme aux normes en vigueur.

En 2023, la commune de Cuarnens a vendu pour CHF 43'424.- d'eau à ses habitants.

Epuration

L'assistance technique pour l'exploitation et la gestion de la STEP s'est poursuivie en 2023.

Epuration des eaux usées de la région Haute Venoge – Veyron (EHVV)



Cette association réunit les communes de Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Chaux, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples. Le CODIR a poursuivi son travail pour la création de la STEP intercommunale qui se situera à La Sarraz.

Eclairage public

Installation

L'éclairage public a été diminué de 20 % durant la nuit.

Projet Perséides

Pour la 4^{ème} année consécutive, la commune de Cuarnens a éteint son éclairage public dans le cadre du « Projet Perséides ». L'éclairage a été éteint deux nuits, soit du 11 au 12 et du 12 au 13 août 2023.

Eaux intercommunales

Association Intercommunale Vy de Mauraz



Les conseils législatifs des 8 communes ont approuvé le préavis qui avait pour objet l'approbation des statuts pour la création d'une association intercommunale, soit Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, La Chaux, Lussery-Villars et Senarcens (Préavis 03/2023). Le Conseil d'Etat les a adoptés le 11 octobre 2023.

L'autocontrôle des 8 communes membres constitue qu'un seul autocontrôle sous l'égide de l'association. Le fontainier en est le responsable. Le réseau fonctionne bien et ceci grâce à notre fontainier et nos responsables compétents que nous remercions.

En 2023, la commune de Cuarnens a vendu pour CHF 37'034.- d'eau aux communes partenaires.

Partie 3 : Police des constructions – Gestion des déchets – Espaces verts - Défenses

M. René Jomini

Police des constructions

Dès qu'une intervention (même provisoire) modifie un site en surface ou en sous-sol, elle est en principe soumise à la délivrance d'une autorisation (art. 103, al. 1 LATC). Cette obligation s'applique aussi bien en zone à bâtir qu'en dehors de celle-ci. Tous les travaux de construction, de transformation ou de démolition doivent être annoncés à la commune qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation (art. 103, al. 4 LATC).

Les autorisations en matière de constructions sont classées en quatre principales catégories, en fonction du type de demande et de l'importance des travaux projetés :

Demandes préalables :

Renseignements remis pour consultation auprès de la Municipalité, permettant aux propriétaires ou architectes de connaître si leur projet est conforme aux lois et règlements en la matière.

Demandes d'autorisations dispensées d'enquête publique :

Travaux de minime importance conformément aux dispositions des art. 111 LATC et 72d RLATC.

Demandes de permis de construire :

Concerne tous les projets de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment et ne pouvant faire l'objet d'une dispense d'enquête publique (article 103 LATC).

Autorisation municipale

Construction ou rénovation de minime importance conformément aux dispositions de l'art. 68a RLATC

Autorisations de construire

Parmi les différents dossiers étudiés durant l'année 2023, la Municipalité recense :

- 2 demandes d'autorisations dispensées d'enquête publique,
- 8 demandes de permis de construire,
- 8 autorisations municipales pour constructions de minime importance.

Permis d'habiter ou d'utiliser

Six permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrer durant l'année 2023.

Commission de salubrité

La commission de salubrité s'est réunie à deux reprises, soit les 19 septembre et 27 novembre 2023.

Gestion des déchets

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

En 2023, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage.

Les taxes forfaitaires déchet sont fixées depuis le 1^{er} janvier 2023 à :

- CHF 110.- par an (TVA comprise) par habitant,
- CHF 110.- par an (TVA comprise) par entreprise, y compris exploitations agricoles.
- Un allégement de 50 % est octroyé aux enfants et aux personnes bénéficiant de l'AVS, ainsi qu'aux citoyens au bénéfice des prestations complémentaires (AI), des prestations complémentaires familles ou du revenu d'insertion (RI).

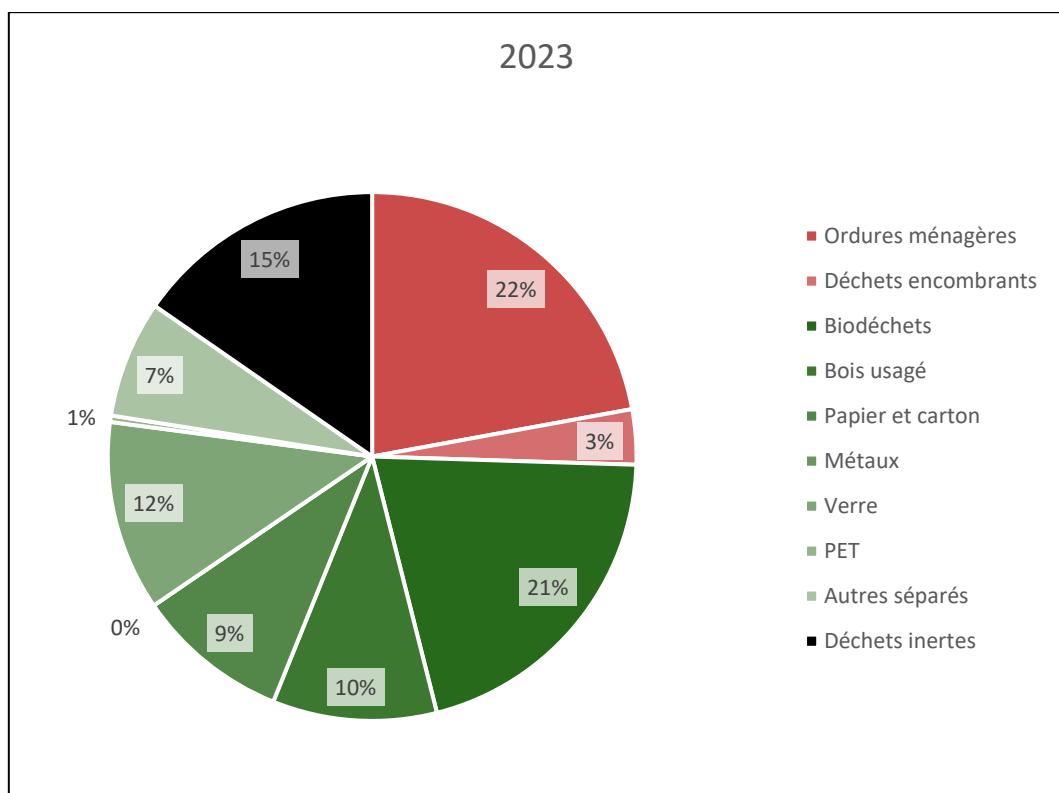
La commune remet gratuitement aux familles 30 sacs de 35 litres à la naissance d'un enfant.

Le taux de collecte séparée se monte à 59 % en 2023. Il s'agit de la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

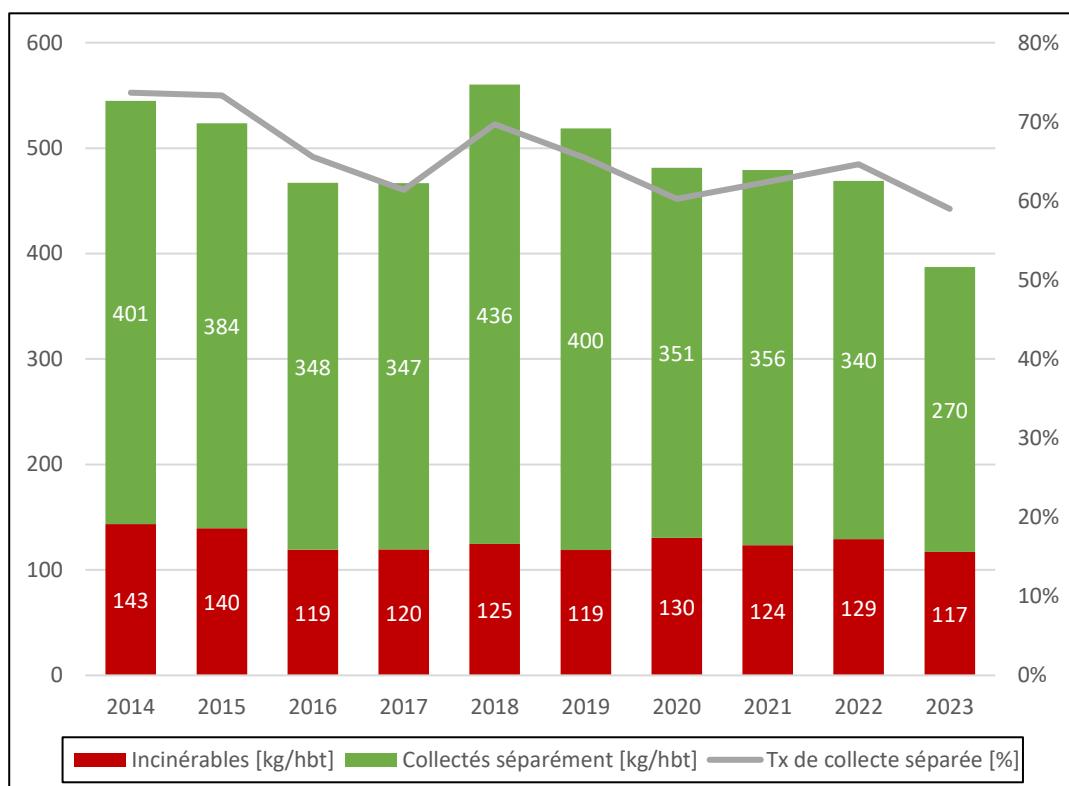
L'année 2023 relève une baisse des tonnages de déchets d'un peu plus de 53 tonnes. La Municipalité observe un bon tri des déchets par notre population.

450.3180.10	Elimination des déchets ménagers		
En 2023 :	55.03 t.	En 2022 :	56.97 t.
450.3180.11	Elimination des déchets ménagers non taxés		
En 2023 :	4.37 t.	En 2022 :	3.96 t.
450.3180.12	Transport des déchets ménagers		
En 2023 :	59.4 t.	En 2022 :	74.35 t.
450.3180.20	Transport du verre		
En 2023 :	28.9 t.	En 2022 :	33.61 t.
450.3180.30	Transport du papier et du carton		
Carton	En 2023 : 7.4 t.	En 2022 : 7.24 t.	
Papier	En 2023 : 15.9 t.	En 2022 : 23.88 t.	
Papier carton mélangés	En 2023 : Non collecté	En 2022 : Non collecté	
450.3180.40	Transport et élimination des déchets spéciaux et inertes		
Déchets inertes	En 2023 : 38.18 t.	En 2022 : 30.92 t.	
Déchets spéciaux	En 2023 : 0.43 t.	En 2022 : 0.9 t.	
450.3180.50	Transport et élimination des déchets encombrants		
En 2023 :	8.38 t.	En 2022 :	13.42 t.
450.3180.60	Transport et élimination des métaux et huiles		
Alu et ferraille	En 2023 : 0	En 2022 : 12.58 t.	
Huile	En 2023 : 0	En 2022 : 0	
450.3180.70	Transport et élimination du plastique		
En 2023 :	10.8 t.	En 2022 :	11.14 t.
450.3180.80	Transport et élimination du bois		
En 2023 :	24.98 t.	En 2022 :	26.1 t.
450.3180.90	Transport et élimination du compost		
Déchetterie et écopoint	En 2023 : 51.13 t.	En 2022 : 61.6 t.	
Autres déchets	Transport des textiles		
En 2023 :	3.41 t.	En 2022 :	3.44 t.
	Transport et élimination des appareils électroménagers et électroniques		
En 2023 :	3.17 t.	En 2022 :	4.58 t.

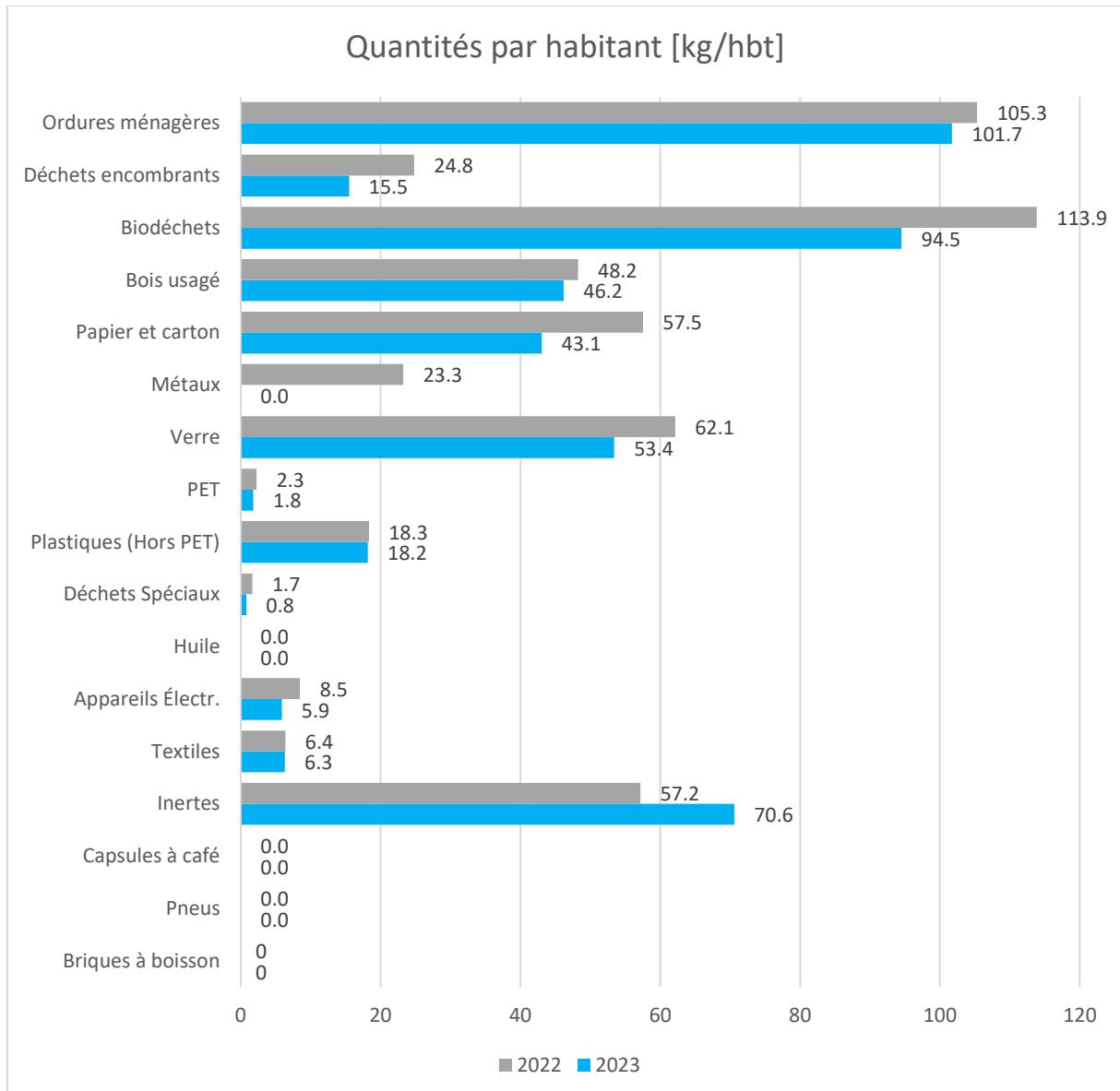
Les déchets en chiffre
Répartition des déchets urbains collectés



Evolution des quantités collectées (kg/hbt) et du taux de collecte séparée



Comparaison par catégorie – année 2022 – 2023



Espaces verts – cimetière

Table d'orientation et cimetière

Des travaux d'entretien courant ont eu lieu au cimetière et à la table d'orientation.

Place de jeux

Une commission pour l'étude de la rénovation de la place de jeux a été nommée en 2023. Un projet a été choisi et le début des travaux est agendé pour le début de l'année 2024.

Protection civile

En 2023, la protection civile n'a pas procédé au contrôle de la situation des places protégées pour la commune de Cuarnens.

En revanche, elle a réalisé un recensement de 19 biens culturels sur le territoire communal.

Défense contre l'incendie

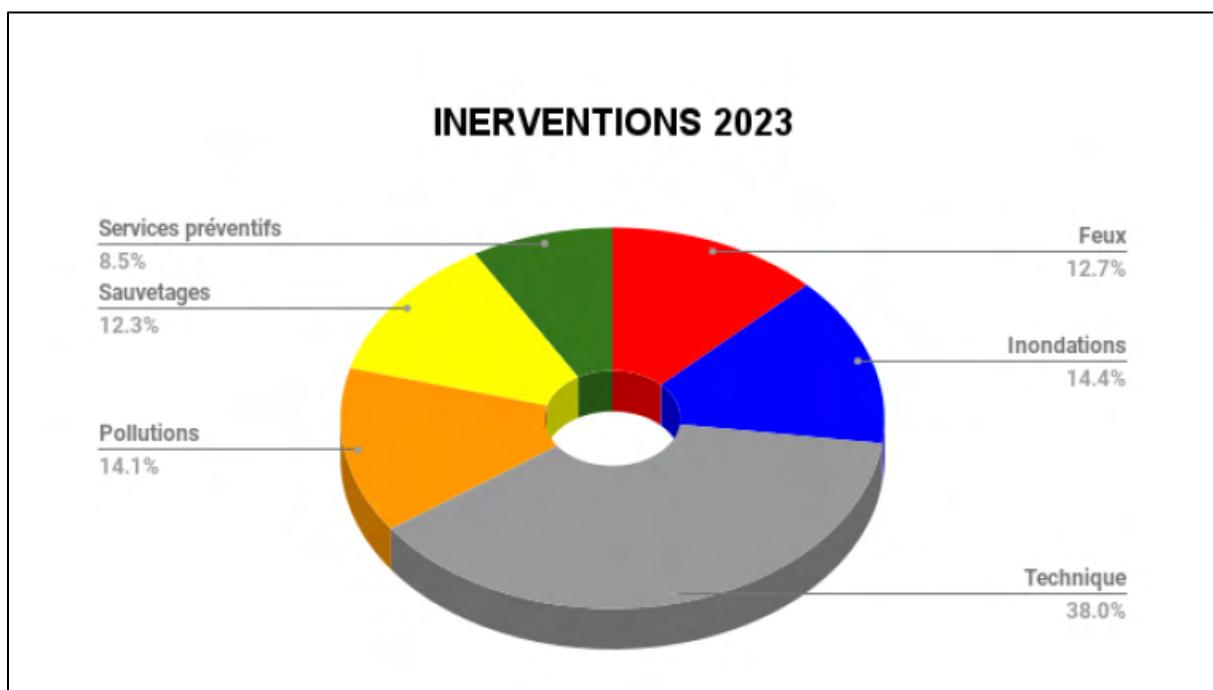
SDIS Région Venoge

Le Service Défense Incendie et Secours Région Venoge défend à ce jour 27 communes. Soit 27'000 habitants au total. Le secteur représente une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

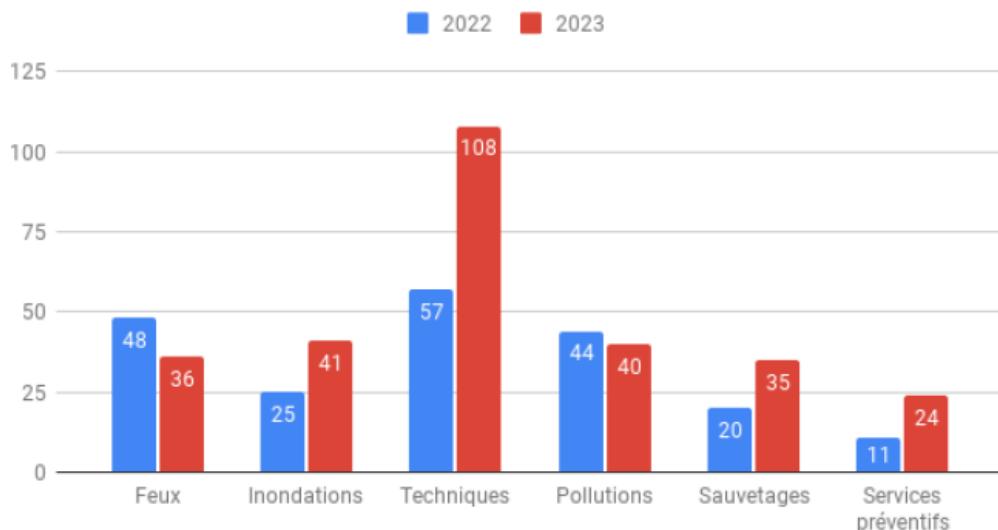
3 (4) alarmes ont été recensées sur le territoire.

La Municipalité remercie ces femmes et hommes sapeurs qui accordent de leur temps pour notre sécurité.

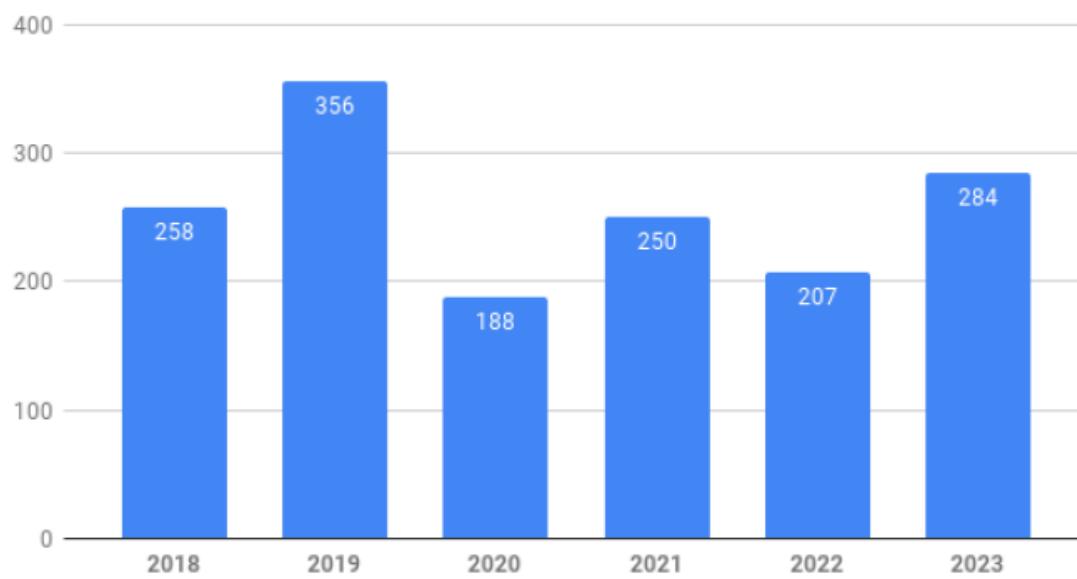
Le rapport 2023 complet peut être consulté au Greffe municipal.



Comparaison 2022-2023



Interventions 2018 à 2023



Demandes d'abattage d'arbres

En 2023, 2 (2) demandes d'abattage d'arbres et 2 (0) demandes d'élagage ont été traitées positivement.

Partie 4 : Bâtiments communaux - Politique des sports - Sociétés locales

Mme Nathalie Marcuard

Bâtiments communaux

Maintenance et transformations

Les travaux d'entretien et de transformation ont été élaborés selon le budget annuel, en fonction de l'état général des bâtiments et selon les demandes des utilisateurs.

Mise en valeur du complexe Hôtel de France

MEP - Mandats d'étude parallèles

Dans le cadre du projet de la mise en valeur du complexe Hôtel de France, le collège d'experts a retenu 4 bureaux d'architectes, après l'étude des 30 dossiers reçus.

Salle polyvalente – Création d'une tribune

La mise à l'enquête pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente s'est déroulée du 4 octobre au 2 novembre 2023 (Préavis 06/2023).

Refuge

Des travaux d'entretien courant ont eu lieu au refuge.

Gestion des bâtiments communaux

La gérance des bâtiments communaux est confiée à la Fiduciaire Vermot à Montricher.

Manifestations

Manifestations communales

Apéritif du 3 janvier

Chaque année, la Municipalité offre l'apéritif du 3 janvier, une occasion qui permet à l'ensemble de la population de se réunir et de s'échanger les vœux de bonne année en toute convivialité. La Municipalité remercie la Jeunesse qui est venue taper et ainsi clôturer son tour du Nouvel-An dans le village.

Pour ceux qui ont souhaité prolonger les festivités, un repas a été servi à l'Hôtel de France.

Fête nationale

La Fête du 1^{er} août a été organisée à la Salle polyvalente par la Municipalité et la Société de jeunesse. Les festivités ont débuté en début de soirée par un repas, puis le cortège et la partie officielle. Le feu de joie a été allumé et les feux d'artifice participatifs ont été tirés.

Distribution de sapins

La distribution des sapins de Noël a eu lieu le 16 décembre. La Municipalité a eu plaisir à rencontrer la population en partageant un verre de vin chaud.

Manifestations des Sociétés locales et régionales

19.01.2023	Repas et animation du Groupe Feuilles d'Automne
29.01.2023	Journée de championnat d'unihockey
12.02.2023	Journée de championnat d'unihockey
23.02.2023	Spectacle « Les Sissi's » organisé par le Groupe Feuilles d'Automne
19.03.2023	Journée de championnat junior d'unihockey
23.03.2023	Loto annuel du Groupe Feuilles d'Automne
25.03.2023	Concert annuel du Chœur mixte « L'Echo du Bois Joly »
06.04.2023	Bal organisé par la Société de jeunesse
23-24.06.2023	La nuit du double organisée par le Tennis Club Cuarnens
01.07.2023	Vide grenier
06.10.2023	Repas de soutien FC Veyron-Venoge
07.10.2023	Descente d'alpage organisée par la Société de jeunesse
15.10.2023	Journée de championnat d'unihockey
04.11.2023	Souper paroissial
18.11.2023	Repas de soutien FC Veyron-Venoge
24-25.11.2023	Soirées théâtrales organisées par la troupe du Bois Joly
25.11.2023	Bal organisé par la Société de jeunesse
14.12.2023	Fête de Noël du Groupe Feuilles d'Automne
15.12.2023	Noël villageois, chantée organisée à l'Eglise
31.12.2023	Souper du Nouvel-an organisé par la Société de jeunesse

Autorisation de manifestation

La Municipalité a traité 21 demandes POCAMA, délivré 14 permis temporaires et 1 attestation pour tombola.

Location

La salle polyvalente, la grande salle et le refuge sont régulièrement réservés pour des manifestations sportives, de loisirs ou privées.

Politique des sports et de la culture

Subventions à des institutions sportives et culturelles

La Municipalité accorde aux sociétés sportives et culturelles hors village qui en font la demande une participation financière en faveur des jeunes de CHF 50.- par enfant et ce pour autant qu'elles nous transmettent la liste de leurs membres habitant Cuarnens. Cette décision n'exempte pas les parents de la cotisation annuelle du club. En 2023, 3 demandes ont été traitées positivement.

Partie 5 : Sécurité sociale – Instruction publique – Forêts Mme Laurence Peytregnet

Sécurité sociale

Dons aux institutions

En fin d'année 2023, la Municipalité a octroyé une aide financière sous forme de dons à 10 institutions pour un montant total de CHF 1'000.- :

- Ciao.ch
- Pro infirmis
- Fondation Théodora
- Cerebral
- Table Couvre-toi
- Fondation Proxy
- La Main Tendue
- Medair
- Entrée de secours
- Astram

Au total, 54 (42) sollicitations sont parvenues à la Municipalité.

Subventions aux sociétés locales

Les sociétés locales suivantes bénéficient d'une subvention annuelle d'un montant total de CHF 3'100.- (CHF 3'105.-) :

- Bibliothèque municipale de Cuarnens
- Aînés - Feuilles d'automne
- Tennis Club Cuarnens
- Unihockey Moiry-Cuarnens
- Téléski de l'Abbaye
- Cartons du Cœur Penthalaz

Les Sociétés locales bénéficient une fois par année de la gratuité de la Salle polyvalente.

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

En application de la directive sur la gestion des déchets, la commune remet 30 sacs de 35 litres à la naissance d'un enfant. En 2023, 5 (14) familles ont pu bénéficier de cette mesure.

Plan canicule

La Municipalité a conduit l'opération de prévention liée au plan canicule du Canton de Vaud pour l'été 2023. 24 (20) personnes répondaient aux critères de « personnes vulnérables » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir les personnes âgées de plus de 75 ans et ne bénéficiant pas de visite du CMS. Le plan canicule a été déclenché à une reprise, soit du 17 au 25 août 2023. Durant cette période, des visites et des entretiens téléphoniques ont été organisés.

Logement

Chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par Statistique Vaud afin de recenser les logements et locaux industriels et commerciaux disponibles.

Au 1^{er} juin 2023, 4 (9) logements étaient vacants sur le territoire de Cuarnens.

Entreprises locales

La liste des entreprises est consultable sur le site Internet de la commune, sous l'onglet vie locale.

Une tulipe pour la vie

Depuis 2019, la commune participe à l'action « une tulipe pour la vie » initiée par l'association L'aiMant Rose. Il s'agit d'une campagne pour la prévention du cancer du sein. Les tulipes ont été plantées devant l'administration communale, une tulipe rose pour 8 blanches. Elle symbolise la proportion de femmes touchées par le cancer du sein.



Proches aidants

En Suisse, 1 personne sur 4 s'occupe régulièrement de proches atteints dans leur santé ou leur autonomie. Cette aide informelle apportée à son enfant, ses parents, sa conjointe, son conjoint, une voisine ou un voisin est précieuse pour accomplir les activités du quotidien.

La commune de Cuarnens manifeste son soutien et remercie ces personnes pour leur rôle déterminant dans notre société. En collaboration avec Réseau Santé et le programme cantonal de soutien aux proches aidants, la table située à la Table d'orientation leur a été dédiée et une plaquette spéciale y a été fixée. Ce banc symbolise l'importance de faire une pause, de se ressourcer et de penser aussi à soi.

Forêts

La surface forestière est de 355 hectares, y compris le Sapelet.

Martelage

Le rendez-vous du martelage a eu lieu le 6 septembre. Un total de 960 m³ (900 m³) a été marqué et réparti comme suit :

Pierre Pendue	270 m ³
Grosse Pierre (cours miseurs)	150 m ³
Grosse Pierre (Cours miseurs : bois de feu)	80 m ²
La Saboterie	460 m ³

Le potentiel de la commune est de 1'820 m³.

Mise de bois

La vente des 72.05 m³ (151.2 m³) de bois misés en 2023 s'élève en moyenne à CHF 12.75 (CHF 14.20) le mètre cube. La mise s'est déroulée le 5 novembre.

Certains de nos miseurs ont débuté des cours de bûcheronnage. Ces formations se poursuivront en 2024.

Instruction publique

Deux établissements gèrent les élèves établis à Cuarnens :

- L'Etablissement secondaire de Cossonay et Penthaz prend en charge les élèves de 9S à 11S des 17 communes membres de l'ASICoPe ;
- L'Etablissement primaire de Cossonay – Veyron-Venoge prend en charge les élèves de 1P à 8P des 11 communes membres de l'ASICoVV.

Le Collège de Cuarnens possède 8 classes pour les degrés 1 à 6P, soit trois classes de 1-2P, trois classes de 3-4P et deux classes de 5-6P.

Organismes intercommunaux et relations extérieures

Les associations, fondations et institutions diverses auxquelles la commune est rattachée en tant que membre, dont elle fait partie ou qu'elle subsidie, nous ont adressé leur rapport de gestion 2023.

Le Conseil général n'ayant pas à se prononcer sur ceux-ci, ils ne sont pas inclus dans le rapport de gestion 2023 de Cuarnens.

Cependant, ils restent à votre disposition pour lecture à titre informatif. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire, n'hésitez pas à en faire la demande à l'administration communale.

Conclusion

Conclusion

La Municipalité a l'avantage de vous présenter son rapport de gestion et ses comptes dans deux fascicules séparés ce qui devrait en faciliter la lecture.

Elle exprime ses vifs remerciements aux employées et employés des services communaux pour leur qualité du travail accompli durant l'année écoulée.

Elle remercie également notre organe de contrôle, la fiduciaire Fiprom SA, qui a effectué la révision de nos comptes 2023.

Elle adresse ses remerciements tout particuliers aux Conseillères et Conseillers généraux pour leur engagement, ainsi que pour la confiance entretenue avec la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Cuarnens

vu le préavis municipal 01/2024 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

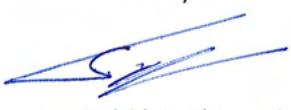
décide :

1. d'approuver le rapport de gestion 2023 de la Municipalité ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2024.



Le Syndic



Frédéric Chappuis

La Secrétaire



Laetitia Rochat

Membre de la Municipalité répondant pour ce dossier : M. Frédéric Chappuis